

COMMUNE DE PLEYBEN

Viabilisation du « Lotissement des Galettes » *Marché de travaux*

REGLEMENT DE CONSULTATION

Mode de consultation : procédure adaptée

Pli à remettre avant le mardi 6 octobre 2026 à 12h00

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la viabilisation du « lotissement des Galettes ».

2. Caractéristiques du contrat

2.1 Allotissement

Le marché est divisé en trois lots :

- Lot n°1 : Terrassements et aménagement de voirie
- Lot n°2 : Desserte en eau potable et assainissement
- Lot n°3 : Aménagement paysager

Les candidats peuvent soumissionner à un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

2.2 Date et délai des prestations

La date prévisionnelle de commencement de la période de préparation de chantier est fixée décembre 2026. La durée estimée du chantier est de 4 mois.

3. Caractéristiques de la consultation

3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application de l'article L. 2123-1 du code de la commande publique.

3.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.3 Dépôt de question et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit jours calendaires avant la remise des plis. L'acheteur peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis. Le nombre de jour comprend le jour de remise des plis.

4. Réponse des entreprises

4.1 Visite des lieux

Il est conseillé de faire une visite des lieux avant de remettre l'offre. La prise de rendez-vous se fait auprès du Directeur Général des Services (au numéro de téléphone : 02.98.26.72.91 – DGS@mairiepleyben.fr).

4.2 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant **le mardi 6 octobre 2026** **mardi 6 octobre 2026 à 12h00**. Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne :

www.megalis.bretagne.bzh (aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt). Aucun dépôt papier ne sera accepté.

4.3 Contenu du pli

Le pli doit contenir les documents suivants :

- ❑ Le contrat
- ❑ Le formulaire de candidature (ou, à défaut, les DC1 et DC2)
- ❑ Le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif (au format Excel obligatoire)
- ❑ Le mémoire technique reprenant les points demandés dans la trame du mémoire technique

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, assurance...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

5. Analyse des plis

5.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

5.2 Critères de choix de l'offre

L'offre choisie est celle présentant le meilleur rapport qualité/prix. Ce dernier est pondéré de la façon suivante :

- Prix (60 %)
- Qualité (40 %)

Ce rapport est calculé ainsi :
$$\text{Rapport qualité/prix} = \frac{(\text{Nombre de points de Qualité})^{P_{cq}/P_{cp}}}{\text{Prix}}$$

Les valeurs mises en exposant du nombre de points de qualité sont P_{cq} pour la pondération du critère qualité et P_{cp} pour la pondération du critère prix, telles que ces pondérations sont indiquées ci-dessus.

Le critère Prix correspond au montant indiqué dans le contrat. Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.

Le critère Qualité correspond au nombre de points attribué par l'acheteur au regard du mémoire technique. Ce nombre est la somme des notes sur 5 points de chacun des sous-critères ci-dessous, multipliées par leur coefficient respectif :

- Pertinence des moyens humains affectés à la réalisation des prestations (coefficient 2)
- Pertinence de la méthodologie d'intervention proposée (coefficient 3)
- Pertinence des moyens matériels (matériel et matériaux) (coefficient 2)
- Pertinence du planning de l'opération (coefficient 1)

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note sur cent proportionnellement au meilleur rapport qualité/prix.

En cas d'égalité entre les offres, l'attribution se fait à l'offre de meilleure qualité.

5.3 Négociation

L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...) avec le ou les meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres. L'acheteur se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

6. Renseignements complémentaires

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh.

Pour la visite, merci de prendre contact avec la personne indiquée dans le paragraphe sur la visite (§ 4.1).